

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 8 décembre 2023

OBJET : DELIBERATION N°1 - Décision modificative budgétaire n°2 de la ville pour 2023

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Sylvie Daniel
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Didier David représenté par Mme Nicoletti-Dupuy
M. Alain Brunetti représenté par M. le Maire
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Poulet
Mme Fabienne Bermond représentée par Mme
Mme Marion Troyat représentée par M. Junguené
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Ferrero
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Genieys

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20231215-DM2_2023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2023

N°1

Rapporteur : Mr Jean-Paul Genieys, adjoint aux finances

Direction : Ressources et administration générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : **Décision modificative budgétaire n°2 de la ville pour 2023**

Classification : **7- Finances locales – 7.1 – Décision budgétaires**

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'obligation de procéder à l'approbation du budget primitif au plus tard le 15 avril 2023,

VU la délibération n°1 du 9 février 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 et de la production du rapport d'orientation budgétaire 2023,

VU la délibération n°3 du 9 février 2023 portant sur la reprise des compétences relatives à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, au sport déléguées au Syndicat Val de Banquière,

VU la délibération n°7 du 6 avril 2023 de vote du budget primitif 2023,

VU la délibération n°16 du 27 juin 2023 de vote de la décision modificative budgétaire DM1,

Considérant les ajustements de crédits proposés

Considérant l'augmentation des travaux réalisés en régie par nos agents sur l'ensemble des bâtiments et aménagements communaux,

Considérant la stratégie communale de renforcer ses investissements en régie de ses bâtiments publics afin d'améliorer la qualité du service public rendu aux usagers,

Considérant le strict maintien de l'équilibre prévu au budget prévisionnel,

FONCTIONNEMENT			Montant	Réel/Ordre
F R	042	722 - Immobilisations corporelles	250 000,00	Ordre entre sections
F R	042	777 - Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	4 300,00	Ordre entre sections
F R	731	73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	20 000,00	Réel
F R	77	775 - Produits des cessions d'immobilisations	- 47 000,00	Réel
F R	77	773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	47 000,00	Réel
Recettes			274 300,00	
F D	011	60612 - Energie - Electricité	- 53 246,00	Réel
F D	012	64111 - Rémunération principale	150 000,00	Réel
F D	012	64131 - Rémunérations	100 000,00	Réel
F D	014	7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	14 546,00	Réel
F D	042	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations	30 000,00	Ordre entre sections
F D	65	65733 - Départements	33 000,00	Réel
Dépenses			274 300,00	

INVESTISSEMENT			Montant	Réel/Ordre
I R	040	281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	Ordre entre sections
I R	041	2041412 - Bâtiments et installations	80 000,00	Ordre interne à la section
I R	041	2041512 - Bâtiments et installations	343 000,00	Ordre interne à la section
I R	13	1323 - Départements	237 708,00	Réel
Recettes			690 708,00	
I D	040	13911 - Etat et établissements nationaux	4 300,00	Ordre entre sections
I D	040	21312 - Bâtiments scolaires	180 000,00	Ordre entre sections
I D	040	21318 - Autres bâtiments publics	70 000,00	Ordre entre sections
I D	041	21312 - Bâtiments scolaires	- 1 219 733,51	Ordre interne à la section
I D	041	21318 - Autres bâtiments publics	1 219 733,51	Ordre interne à la section
I D	041	21318 - Autres bâtiments publics	423 000,00	Ordre interne à la section
I D	20	2051 - Concessions et droits similaires	3 000,00	Réel
I D	21	21318 - Autres bâtiments publics	10 408,00	Réel
Dépenses			690 708,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte la DM2 2023 du budget principal de la Ville.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien Bonnafoux,

Ladislav Polski,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil : Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2